



PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2017-DDCS- 017 portant modification de la composition
de la commission départementale consultative des gens du voyage

LE PRÉFET DE LA VENDÉE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/DDCS/082 du 5 février 2015, modifié par l'arrêté n° 2015-DDCS-053 du 8 juin 2015, n° 2015-DDCS-064 du 11 août 2015, n° 2016-DDCS-002 du 27 janvier 2016 et n° 2016-DDCS-007 du 2 mars 2016 fixant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le courrier de Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée en date du 8 mars 2017 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La commission départementale consultative des gens du voyage relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est modifiée pour les représentations suivantes :

Représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, 2ème alinéa :

- Titulaire : Monsieur Bernard FICHET
- Suppléant : Mme Patricia BLANCHARD

Personnalités désignées sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage ou des personnalités qualifiées (1^{er} alinéa) :

- Monsieur le Directeur Territorial de l'association « SOLIHA » (Solidaires pour l'habitat) ou son représentant

Le reste sans changement.

Article 2 – Les membres nouvellement nommés sont désignés pour la durée restante du mandat de six ans courant à compter du 5 février 2015, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 février 2015.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 27 AVR. 2017

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI